

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 11

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 69 de cet article :

« *Art. L. 572-4.* – Pour son application à Mayotte, le deuxième alinéa ...*(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination et de précision.